

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **18 décembre 2024** à 19 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Sont aussi présents : Madame Mireille Bibeau, directrice générale adjointe et trésorière

Public : Aucune personne représentant le public

Absences motivées :

383-12-2024 **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Mireille Bibeau, à titre de greffière d'assemblée.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire du conseil du 18 décembre 2024 soit ouverte à 19h00.

384-12-2024 **2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION**

La secrétaire d'assemblée fait la lecture de l'avis de convocation suivant :

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère no 1
Monsieur Richard Blouin, conseiller no 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère no 4
Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller no 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller no 6

Mesdames, Messieurs,
Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire, Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel. La séance se tiendra à 19 h, le 18 décembre 2024, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Gabriel, 45 rue Beausoleil.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'avis de convocation

3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget 2025 et du programme triennal en immobilisation
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Donné à la Ville de Saint-Gabriel, ce 13 décembre 2024 par Madame Mireille Bibeau, directrice générale adjointe et trésorière.

385-12-2024 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 18 décembre 2024 soit et est adopté tel que présenté.

386-12-2024 4. ADOPTION DU BUDGET 2025 ET DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION

REVENUS	BUDGET 2024	BUDGET 2025
Taxe foncière générale	2 029 360 \$	2 158 374 \$
Taxe sur immeubles non résidentiel	532 856 \$	554 945 \$
Taxe spéciale (infrastructures CV.400)	133 388 \$	137 317 \$
Taxe spéciale (infrastructures CV.425)	163 809 \$	168 634 \$
Taxe spéciale (infrastructures CV.430)	24 103 \$	24 813 \$
Taxe spéciale (infrastructures CV.445)	44 463 \$	45 773 \$
Taxe spéciale (infrastructures CV.534)	77 225 \$	79 500 \$
Taxe spéciale (véhicules CV.540)	69 034 \$	71 068 \$
Taxe spéciale (rues CV.548)	163 809 \$	168 634 \$
Taxe d'eau	312 795 \$	320 370 \$
Taxe d'égout	373 470 \$	384 600 \$
Taxe d'ordures	408 770 \$	420 560 \$
Paiement tenant lieu de taxes	127 805 \$	119 823 \$
Transferts	779 643 \$	678 759 \$
Services rendus	255 863 \$	387 494 \$
Autres revenus	427 150 \$	464 950 \$
TOTAL DES REVENUS	5 923 543 \$	6 185 614 \$
Affectation du surplus non-affecté	120 000 \$	
GRAND TOTAL :	6 043 543 \$	6 185 614 \$

DÉPENSES	BUDGET 2024	BUDGET 2025
Administration générale	889 173 \$	927 761 \$
Sécurité publique	482 614 \$	511 560 \$
Transport	1 624 284 \$	1 643 279 \$
Hygiène du milieu	1 286 600 \$	1 226 009 \$
Santé et bien-être	71 221 \$	73 274 \$
Aménagement, urbanisme et développement	160 125 \$	192 032 \$
Loisirs et culture	772 047 \$	877 509 \$
Frais de financement	215 779 \$	198 078 \$
Remboursement en capital	541 700 \$	536 112 \$
TOTAL DES DÉPENSES	6 043 543 \$	6 185 614 \$

PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION

Année 2025 (bloc sanitaire plage-trottoirs)	250 000 \$
Année 2026 (unité traitement fer et manganèse)	4 000 000 \$
Année 2027 (partie infras rue maskinongé)	2 000 000 \$

ÉVALUATION IMPOSABLE

240 906 200 \$

	ANNÉE 2024	ANNÉE 2025
Taux foncière de base	1.02 \$	1.05 \$
Taux immeuble à logements	1.02 \$	1.05 \$
Taux commerce et industrie	1.52 \$	1.57 \$
Taux terrain et vacant	1.02 \$	1.05 \$
Taxe spéciale # 400	0.0570 \$	0.0570 \$
Taxe spéciale # 425	0.0700 \$	0.0700 \$
Taxe spéciale # 430	0.0103 \$	0.0103 \$
Taxe spéciale # 445	0.0190 \$	0.0190 \$
Taxe spéciale # 534	0.0330 \$	0.0330 \$
Taxe spéciale # 540	0.0295 \$	0.0295 \$
Taxe spéciale # 548	0.0700 \$	0.0700 \$
Taxe ordures :		
Habitation (unité)	225 \$	225 \$
Taxe ordures épicerie, restaurant, Dépanneur, boucherie, garage, Bureau de poste, supermarché, Régie des alcools, motels, aréna, Magasin à rayons, quincaillerie, Manufacture de bois	360 \$	360 \$
Foyer de convalescence et pension :		
10 pensionnaires et moins	360 \$	360 \$
11 à 20 pensionnaires	430 \$	430 \$
21 à 50 pensionnaires	685 \$	685 \$
51 à 80 pensionnaires	885 \$	885 \$
81 à 100 pensionnaires	1 035 \$	1 035 \$
Chalet :	225 \$	225 \$
Taxe eau potable :		

Habitation, Logement ou Chalet	165 \$	165 \$
Restaurant, Hôtel	680 \$	680 \$
Salon de coiffure	380 \$	380 \$
Lave auto, buanderie	410 \$	410 \$
Super marché, aréna	1 280 \$	1 280 \$
Foyer de convalescence et pension :		
10 pensionnaires et moins	530 \$	530 \$
11 à 20 pensionnaires	830 \$	830 \$
21 à 50 pensionnaires	1 430 \$	1 430 \$
51 à 80 pensionnaires	2 030 \$	2 030 \$
81 à 100 pensionnaires	2 530 \$	2 530 \$
Taxe égout :		
Habitation	210 \$	210 \$
Chalet ou commerce	210 \$	210 \$

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2025;

QUE s'il advienne que l'une ou l'autre des appropriations spécifiées aux prévisions budgétaires soit plus élevée que les dépenses réellement encourues en rapport avec cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toute dépense budgétisée et dont l'estimation s'avérerait insuffisante;

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel autorise la trésorière à préparer le rôle de perception nécessaire selon les dispositions de la *Loi sur la Fiscalité municipale*;

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel décrète que le présent budget 2025 soit et est publié en affichant une copie à l'hôtel de ville, sur le site internet de la ville et dans un journal diffusé sur le territoire;

QUE ces publications remplacent la distribution gratuite du document explicatif à chaque adresse civique du territoire, tel que prévu à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

387-12-2024

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire de ce 18 décembre 2024 soit levée à 19h09.

Gaétan Gravel
Maire

Mireille Bibeau
Directrice générale adjointe et trésorière

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 19^e jour de décembre 2024.

Gaétan Gravel
Maire